Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le - 2 OCT. 2023
ID : 083-218300507-20230920-2023_107-DE

République Française

Ville de Draguignan

N° 2023-107

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	37

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ENEDIS : EXERCICE 2022

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :
HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS :
RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : - 2 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le - 2 OCT. 2023
ID : 083-218300507-20230920-2023_107-DE

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

Depuis le 1er décembre 2018, le nouveau contrat de concession avec ENEDIS a pris effet pour une durée de 30 ans.

En application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux est notamment chargée d'examiner annuellement un bilan d'activité de chaque service public confié à un tiers par convention de délégation de service public.
Cette commission s'est réunie le 6 septembre 2023 et a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le bilan d'activité, joint en annexe, de la concession de distribution publique d'électricité établi par ENEDIS.

Dès lors, conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, ce bilan est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les indicateurs techniques et financiers définis par l'article R. 1411-7 du code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution de l'électricité, figurent dans le rapport annuel.

À la lecture de ce rapport, il apparaît notamment que :

- le réseau se compose de 196 km de lignes à moyenne tension H.T.A. (1000 V<U<50 000 V), de 382 km de lignes de basse tension et de 316 postes de transformation HTA/BT ;

Il dessert 24 733 clients

- Le réseau comporte aussi 482 installations de production ;
- La durée moyenne de coupure électrique est de 69 minutes ;

Par ailleurs, à partir du 1er avril 2022, les clients en situation d'impayés ne subiront plus de coupure d'alimentation en électricité, même en dehors de la période hivernale.
Néanmoins, la puissance électrique sera limitée à 1 kVA.

Un exemplaire de ce bilan d'activité sera transmis à la Sous-Préfecture pour information et mis à la disposition des usagers à la Direction des Affaires Juridiques dans les quinze jours suivant la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

- prendre acte du bilan d'activité de l'exercice 2022, joint en annexe, établi par la société ENEDIS au titre de la concession de distribution publique d'électricité.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★ MAIRIE DE DRAGUIGNAN ★

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :